



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

Réf. : 0-11690-2020/PREMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par H. Benoit
heloise.benoit@intradef.gouv.fr

Cherbourg-en-Cotentin, le

17 9 JUN 2020

Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

*Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage
des Zones spéciales de Conservation
« Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »*

- OBJET** : compte rendu de la réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville ».
- P. JOINTE** : compte rendu de réunion.

Le comité de pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » s'est réuni le 28 janvier 2020 à la mairie de Surtainville. A cette occasion, vous avez assisté à un exposé détaillant les diagnostics écologique et socio-économique des sites, ainsi que les objectifs de préservation et de maintien en bon état écologique qui leurs sont associés. Ils ont fait l'objet d'une validation de la part de l'ensemble des membres du COFIL.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu détaillé de la séance et vous invitons à participer aux prochains groupes de travail concernant la définition des mesures.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation, l'administrateur général de 2ème classe
des affaires maritimes Thierry Dusart
adjoint pour l'action de l'État en mer,

Natura 2000 en mer

Compte-rendu du comité de pilotage des sites FR2502018 « Banc et récifs de Surtainville » et FR2502019 « Anse de Vauville » (Zones Spéciales de Conservation)

Validation des diagnostics écologique et socio-économique et des objectifs de gestion à long terme

28 janvier 2020 à Surtainville

sous la présidence de Monsieur Thierry DUSART, Adjoint du Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer

Liste des personnes présentes

- Préfecture maritime Manche mer du Nord, Héloïse BENOIT, « Gouvernance – Politique maritime intégrée – Environnement marin » ;
- DREAL Normandie, Olga LEFEVRE PESTEL, Cheffe du Service Ressources Naturelles ;
- DREAL Normandie, Sandrine ROBBE, Adjointe au Chef de pôle « Mer et Littoral » au Service Ressources Naturelles ;
- Office Français de la Biodiversité, Karine DEDIEU, Chargée de mission à la Délégation de Façade Manche Mer-du-Nord ;
- Office Français de la Biodiversité, Marion COLLIN, Chargée de mission à la Délégation de Façade Manche Mer-du-Nord ;
- CRPMEM Normandie, Muriel SICARD, Chargée de missions Natura 2000 et environnement ;
- CRPMEM Normandie, Lucile AUMONT, Chargée de missions Natura 2000 et environnement ;
- DDTM 50, Jérôme DOREY, Chef de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales ;
- Ifremer Dinard, Patrick LE MAO, benthologue ;
- Mairie de Surtainville, Bernadette LE BRUN ;
- Plongeurs naturalistes de Normandie, Philippe LE GRANCHE, Président ;
- pêcheur professionnel, M. Romain DAVODET ;
- pêcheur professionnel, M. Arnaud DELALONDE ;
- pêcheur professionnel, M. Vincent LECARPENTIER ;
- pêcheur professionnel, M. Matthieu LECARPENTIER ;
- Direction Départementale de la cohésion sociale Manche (DDCS50), Jean-Marc JULIEN ;
- Communauté d'agglomération du Cotentin, Jennifer PACARY LAMOUREUX, chargée de mission environnement et littoral ;
- Groupe Mammalogique Normand - Antenne Ouest, Marie FRANCOU, Chargée de missions mammifères marins.

Objet de la réunion du comité de pilotage

Validation des diagnostics écologique et socio-économique et des objectifs associés des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville ».

Ordre du jour

1. Présentation de l'état des lieux relatif au patrimoine naturel et aux usages :
 - a. les habitats marins et les mammifères marins ;
 - b. priorisation des enjeux et proposition d'« Objectifs à Long Terme » relatifs au patrimoine naturel marin ;
 - c. les usages et activités sur sites et à proximité ;
2. Validation de l'état des lieux et des objectifs
 1. Présentation du programme de travail à venir
 2. Questions diverses

Déroulement de la séance

M. Thierry DUSART ouvre la séance en remerciant la représentante de la mairie de Surtainville ainsi que les participants. Ce comité de pilotage (COPIL) fait suite au COPIL d'installation de juin 2018 qui avait permis de désigner l'AFB, devenue OFB, ainsi que le CRPMEM de Normandie respectivement comme opérateur principal et opérateur technique des sites. Il doit permettre d'examiner la partie descriptive du document d'objectifs.

Mme Olga LEFEVRE PESTEL rappelle l'importance de doter chaque aire marine protégée d'un document de gestion opérationnel dans le contexte plus général de la révision de la stratégie des aires protégées. La gestion appropriée des aires marines protégées fait par ailleurs partie de la déclinaison territoriale en Normandie du plan gouvernemental « Biodiversité, tous vivants ».

1. a) - Bilan des réunions et des différentes phases de la démarche d'élaboration du DOCOB

Madame Karine DEDIEU présente un bilan des réunions et groupes de travail depuis le lancement de la concertation en 2018 ainsi que la méthodologie d'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites Natura 2000.

COPIL	date	Nombre de structures présentes
COPIL installation	1^{er} Juin 2018	13
COPIL validation « Diagnostic et Objectifs »	28 janvier 2020	-
Groupes de Travail	date	Nombre de structures présentes
GT 1 Patrimoine marin	25 mars 2019	20
GT 2 Usages	28 juin 2019	13
GT 3 Objectifs	14 octobre 2019	18
Enquêtes (recueil des connaissances)	date	Nombre de structures présentes
Enquêtes usages pêche professionnelle	2019 : 31 janvier, 26 et 28 février, 18 et 20 mars, 17-18-19 avril, 13 mai, 22 novembre	1
Enquêtes usages de loisirs	• 2018 : 22 et 30 novembre, 30 novembre, 3 et 10 décembre • 2019 : 15 mars, 21 mai, 24 juin	12
Enquête habitats (scientifiques)	04 février 2019, 06 septembre 2019	1
Enquête habitats / espèces (plaisance)	24 juin 2019	1
Réunions d'information publique	date	Nombre de structures présentes
Réunion d'information (pêche professionnelle)	05 novembre 2018	1
Réunion d'information (collectivité, plaisance)	15 mars 2019	14

Le calendrier associé est présenté. Madame Karine DEDIEU précise que le nombre de groupes de travail est adapté aux besoins puis donne les grandes lignes du calendrier à retenir : 2018-2019 (phase 1) 2020-2021 (phase 2) et 2021 (phase 3). Chaque phase doit être validée en COPIL.

Phase 1 (2018-2019) : Élaboration de l'état des lieux et définition des enjeux

- ⇒ Groupe(s) de travail (présentation / discussion)
- ⇒ COPIL de validation de la partie « Diagnostic Patrimoine naturel et Usages » et des enjeux de conservation le 28 janvier 2020.

Phase 2 (2020-2021) : Croisement des enjeux/pressions et définition des mesures de gestion

- ⇒ Groupe(s) de travail (présentation / discussion)
- ⇒ COPIL de validation des mesures de gestion

Phase 3 (2021) : Rédaction du DOCOB

- ⇒ Groupes de travail (présentation / discussion)
- ⇒ COPIL de validation du DOCOB

1. b) - Présentation du diagnostic écologique

Le diagnostic écologique et les objectifs de conservation à long terme sont présentés pour les habitats marins et mammifères marins listés au sein des sites Natura 2000 de « l'Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ». La définition des objectifs à long terme suit une méthodologie nationale en utilisant les niveaux d'enjeu (niveau d'importance) par espèce et habitat ciblé ainsi que les connaissances disponibles de leur état de conservation. Le détail des méthodologies et des diagnostics sont consultables en ligne*.

Observations des participants :

Un pêcheur professionnel demande que soient ajoutés sur les cartes du diagnostic la réserve de pêche de Diélette, ainsi que le site Ramsar « Les Ecrehou and Les Dirouilles¹ » relevant de Jersey, situés à proximité des sites. Il précise que le périmètre de pêche pour les professionnels se restreignant, il est important d'intégrer toutes les délimitations réelles (cantonnement, sites RAMSAR, accords de pêche, etc.). Post réunion, cette demande a été prise en compte : des cartes ont été ajoutées dans les diagnostics² des sites Natura 2000 en mer « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » afin d'y faire figurer le site Ramsar ainsi que le cantonnement de pêche. Les accords de pêche de la baie de Granville ainsi que ses délimitations figurent sur le diagnostic socio-économique "Sites Natura 2000 en mer « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » - PARTIE 3 "³.

Suite à des interrogations sur le processus de création de ces deux sites Natura 2000, un rappel a été fait sur les raisons écologiques qui ont conduit à désigner les sites Natura 2000 de « l'Anse de Vauville » et du « Banc et récifs de Surtainville » et le contexte européen du réseau Natura 2000. L'ensemble des éléments explicatifs sont rédigés dans les diagnostics en ligne* et en particulier sur le document "Sites Natura 2000 en mer « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » - PARTIES 1 et 2" (pages 7 à 10).

Il a été signalé par les participants que les phoques sont très peu présents au niveau des sites Natura 2000, contrairement aux Ecrehou. En outre, les marsouins sont de plus en plus présents au mois de mars : cette présence est mise en relation avec celle de bancs de sardines à la côte qui constitue un phénomène nouveau depuis quelques années.

De même, les Grands dauphins sont observés régulièrement avec des jeunes. Mme Marie FRANCOU précise que la population des Grands dauphins est stable depuis de nombreuses années et que la population de Marsouin se déplace de plus en plus depuis la Mer du Nord vers la Manche ; il est donc logique d'en rencontrer plus fréquemment. Monsieur Patrick LE MAO confirme la rencontre entre les sardines qui remontent du sud et les marsouins qui viennent du Nord.

¹ <https://rsis.ramsar.org/ris/1455>

² Partie 1 - Caractéristiques générales des sites « Banc et Récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » ; PARTIE 2 - Diagnostic écologique

³ Partie 3 - Diagnostic socio-économique

Les pêcheurs mentionnent l'absence de prise accidentelle de marsouin dans les zones Natura 2000 du fait de l'absence de pêche aux filets pélagiques. Selon les pêcheurs, le maillage légal ne permet pas de pêcher la sardine qui ne constitue pas une cible pour les pêcheurs locaux. Monsieur Patrick LE MAO ajoute que le marsouin a été pêché jusque dans les années 1980 ; il était notamment débarqué à Lorient. Ce sont des raisons sanitaires qui ont conduit à la protection de l'espèce.

S'agissant des enjeux liés aux crustacés, il ressort des échanges que la fonctionnalité de frayère pour le homard doit être remplacée par « cycle de vie ». Pour le tourteau, la fonctionnalité de frayère est à remplacer par celle de « nourricerie ».

La présence de plus en plus importante de juvéniles d'araignées est par ailleurs soulignée par les professionnels. Cette ré-augmentation du stock d'araignées est confirmée par Patrick LE MAO, ce qui explique leur présence y compris sur l'estran et les problèmes de prédation rencontrés par les conchyliculteurs.

1. c) - Présentation des objectifs à long terme retenus :

Suite aux diagnostics et niveaux d'enjeux (fort, moyen ou secondaire) associés aux cibles Natura 2000 des sites concernés, les objectifs proposés sont les suivants :

Pour les **habitats marins du site de « l'Anse de Vauville »** :

- Les « récifs infralittoraux » (1170-5) et « roches et blocs côtiers » (1170 ND) ont des niveaux d'enjeu « fort » et un état de conservation actuel jugé « Favorable ». Les objectifs à long terme associés à ces deux habitats sont de « Maintenir le bon état de conservation » ;
- Un enjeu « moyen » est associé aux « sables grossiers et graviers » (1110-3) avec un objectif de « Maintenir ou améliorer l'état de conservation » en fonction de son état de conservation à ce jour encore inconnu ;
- Un enjeu « secondaire » est associé aux « sables moyens dunaires » (1110-2) et aux « sables hétérogènes envasés » (1160-2) avec un objectif de « Maintenir ou améliorer l'état de conservation » en fonction de leurs états de conservation à ce jour encore inconnus.

Pour les **habitats marins du site du « Banc et récifs de Surtainville »** :

- Un niveau d'enjeu « fort » est associé aux « sables grossiers et graviers » (1110-3 incluant 1160-2) avec un objectif de « Maintenir ou améliorer l'état de conservation » en fonction de son état de conservation à ce jour encore inconnu ;
- Un enjeu « moyen » est associé aux « sables moyens dunaires » (1110-2) avec un objectif de « Maintenir ou améliorer l'état de conservation » en fonction de son état de conservation à ce jour encore inconnu ;
- Un enjeu moyen associé aux « récifs infralittoraux » (1170-5) et aux « roches et blocs côtiers » (1170 ND) et un état de conservation actuel jugé « Favorable ». Les objectifs à long terme associés à ces deux habitats sont de « Maintenir le bon état de conservation ».

Pour les **mammifères marins des deux sites**, un enjeu fort est associé au Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) avec un objectif de « maintenir la contribution des sites au bon état de la population du Grand dauphin du golfe normand-breton ». Un enjeu « moyen » est associé au Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) avec un objectif de « contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun ». Un enjeu « secondaire » est associé aux deux espèces de phoques, le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) et le Phoque gris (*Halichoerus grypus*).

1. d)- Présentation du diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique est ensuite présenté par Mme Lucile AUMONT. Le document est également consultable en ligne "Sites Natura 2000 en mer « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » - PARTIE 3".

Observations des participants :

S'agissant du métier de la drague à bivalves, il est demandé de préciser dans le diagnostic que c'est la notion de marché qui intervient pour les amandes et les praires.

Les pêcheurs professionnels font part de leur crainte de voir la mise en œuvre d'une mesure réciproque côté anglais si des mesures de gestion sont appliquées dans la zone des accords de la baie de Granville du site Natura 2000 de Surtainville.

A ce sujet, M. Thierry DUSART répond que ces accords sont un traité international qui constitue un obstacle juridique assez fort à la mise en place d'une protection.

Mme Lucile AUMONT précise que la démarche Natura 2000 française du site Banc et récifs de Surtainville sera présentée à la prochaine commission des accords de la baie de Granville.

M. Jean-Marc JULIEN demande si les activités de loisir ont un impact sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire, ce qui pourrait justifier une action de sensibilisation de ce service.

Patrick LE MAO répond que la pratique de la voile légère ne présente pas d'effet significatif dans ces sites, ce qui n'est pas toujours le cas.

2 - Validation des diagnostics et des objectifs associés

En fin de séance, M. Thierry DUSART indique que les différents commentaires faits par les participants seront bien pris en compte. Les objectifs et niveaux d'enjeux n'étant toutefois pas remis en question, et en l'absence de remarques complémentaires et sans opposition des membres du comité de pilotage, les deux diagnostics (*découpés en trois parties : "Sites Natura 2000 en mer « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » - PARTIE 1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DES SITES « BANC ET RECIFS DE SURTAINVILLE » ET « ANSE DE VAUVILLE » ; PARTIE 2 – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE" ; PARTIE 3 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE*) ainsi que les objectifs associés sont validés par le comité de pilotage moyennant la prise en compte des compléments à apporter (cartes relatives aux protections en particulier).

3 – Présentation du programme 2020-2021

Concernant le travail à venir, Mme Sandrine ROBBE de la DREAL indique que la seconde phase va se focaliser sur la définition des mesures de gestion en croisant les objectifs de conservation validés avec les activités et les pressions qu'elles génèrent sur les cibles Natura 2000 des sites (les cibles sont les habitats marins et mammifères marins des sites désignés au titre de Natura 2000). Concernant la pêche maritime professionnelle, ce travail passera par la mise en œuvre d'une méthode définie au niveau national. Les autres usages ne sont pas oubliés, la majorité d'entre eux faisant l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Ce travail sera principalement mené au cours l'année 2020 dans le cadre de discussions avec les représentants des pêcheurs professionnels puis de groupes de travail, avec un objectif de validation du document d'objectifs en 2021. Les pêcheurs professionnels sont invités à participer à ces échanges qui permettent de préparer la réunion du comité de pilotage.

M. Thierry DUSART remercie les participants, ainsi que la DREAL, l'OFB et le CRPN pour le travail de préparation de la réunion.

***Les diaporamas projetés lors de la séance sont disponibles et téléchargeables sur le site :**

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>

***Tous les compte-rendus, les présentations ainsi que les diagnostics sont téléchargeables sur :**

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>